



**Forum: Trucs en vrac**

**Topic: La justice Française condamne ZATAZ.COM à se taire**

**Subject: Re: La justice Française condamne ZATAZ.COM à se taire**

Publié par: Constance

Contribution le : 30/01/2009 18:54:18

Citation :

doc a écrit:

[...]

**Deuxième point** : l'intrusion dans un SI est puni par la loi. Je crois me souvenir que c'est dans les articles 323-xx et suivants du nouveau code pénal que le problème est évoqué et traité. Il n'y a pas, à ma connaissance, de clause légale permettant une intrusion, même pour démontrer la perméabilité d'un système, même après un accord tacite entre les deux parties. Par extension, l'introduction d'un virus dans un ordinateur d'une entreprise est considéré comme une introduction de données frauduleuses, donc répréhensible au vu des mêmes articles du même nouveau code pénal.

[...]

Ce n'est certainement pas une intrusion que d'accéder à un serveur FTP via le login générique anonymous, lorsque celui-ci est accepté par le dit serveur.

D'ailleurs pourquoi la société en question n'attaque-t-elle pas Google ? On rigolerait bien...